



**RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SHIPPAGAN
AU CENTRE DES CONGRÈS DE LA PÉNINSULE ACADIENNE**

DATE : 4 février 2019

HEURE : 19 h

PRÉSENTS : Kassim Doumbia (maire suppléant), Marie-Lou Noël (conseillère), Patrice-Éloi Mallet (conseiller), Rémi Hébert (conseiller), Brigitte Mazerolle Arseneau (directrice générale) et Elise Roussel (greffière)

ABSENTS : Anita Savoie Robichaud (maire) et Percy Mallet (conseiller)

PUBLIC : 8 personnes et deux membres des médias (Acadie Nouvelle et CKRO).

1. Ouverture de la réunion

La séance est ouverte à 19 h. Le maire suppléant préside la réunion.

2. Divulcation de conflits d'intérêts

Le conseiller Patrice-Éloi Mallet déclare un conflit d'intérêt aux points 8.11 et 8.13. ces points devront être reportés à une autre réunion, puisque le quorum n'est pas atteint.

3. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyée du conseiller Rémi Hébert que l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout du point 6.2 rapport de la CSR pour le mois de janvier 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Adoption des procès-verbaux

4.1 Réunion ordinaire du 3 décembre 2018

Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé de la conseillère Marie-Lou Noël que le procès-verbal de la réunion ordinaire publique du 3 décembre 2018 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 Réunion extraordinaire du 20 décembre 2018

Il est proposé par la conseillère Marie-Lou Noël appuyée du conseiller Patrice-Éloi Mallet que le procès-verbal de la réunion extraordinaire publique du 20 décembre 2018 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3 Réunion extraordinaire du 28 décembre 2018

Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé de la conseillère Marie-Lou Noël que le procès-verbal de la réunion extraordinaire publique du 28 décembre 2018 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4 Réunion extraordinaire du 23 janvier 2019

Il est proposé par la conseillère Marie-Lou Noël appuyée du conseiller Rémi Hébert que le procès-verbal de la réunion extraordinaire publique du 23 janvier 2019 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VILLE DE SHIPPAGAN



MAIRE
GREFFIER

4.5 Réunion extraordinaire du 29 janvier 2019

Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé du conseiller Rémi Hébert que le procès-verbal de la réunion extraordinaire publique du 29 janvier 2019 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5 Suivi des procès-verbaux

Tous les suivis ont été faits.

6 Correspondance

6.1 Rapport des permis par la Commission des services régionaux P.A. – décembre 2018

La directrice générale fait état du rapport.

6.2 Rapport des permis par la Commission des services régionaux P.A. – janvier 2019

La directrice générale fait état du rapport.

6.3 Lettre de démission au sein du comité de gestion de la Piscine régionale

La directrice générale mentionne que le conseil municipal a reçu une lettre de démission de Mme Carole Doucet.

7 Rapport des comités

7.1 Développement communautaire

Le conseiller Patrice-Éloi Mallet procède à la lecture de son rapport pour le comité du développement communautaire et dépose son rapport.

7.2 Sécurité publique et développement économique

La conseillère Marie-Lou Noël procède à la lecture de son rapport pour le comité de sécurité publique et dépose son rapport.

7.3 Finances et tourisme

Le conseiller Kassim Doumbia procède à la lecture de son rapport pour le comité de finances et dépose son rapport.

7.4 Environnement et sports et loisirs

Le conseiller Rémi Hébert procède à la lecture de son rapport pour le comité d'environnement et sports et loisirs et dépose son rapport.

8 Affaires nouvelles

8.1 Contribution financière 2019 - Association des Anciens, Anciennes et Ami-e-s du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick – campus de la Péninsule acadienne

Conformément à la résolution prise le 5 mars 2018 dans laquelle une contribution financière de 25 000 \$ sur cinq ans a été accordée à l'Association des Anciens, Anciennes et Ami-e-s du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick – campus de la Péninsule acadienne pour l'organisation de leur tournoi de golf annuel, il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé de la conseillère Marie-Lou Noël d'octroyer la contribution financière pour l'année 2019, soit un montant de 5 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2 Contribution financière 2019 – Campagne Évolution de l'Université de Moncton, campus de Shippagan

Conformément à la résolution prise le 5 décembre 2016 dans laquelle une contribution financière de 200 000 \$ sur dix ans a été accordée à la Campagne Évolution de l'Université de Moncton, campus de Shippagan qui servira, entre autres, aux activités étudiantes, à la création d'une galerie d'histoire de l'Acadie maritime à l'UMCS, à l'intégration des étudiants internationaux et au fonds de bourse de la Ville de Shippagan, il est proposé par la conseillère Marie-Lou Noël appuyé du conseiller Rémi Hébert d'octroyer la contribution financière pour l'année 2019, soit un montant de 20 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3 Contribution financière 2019 – Centre de plein air les arpens de neige

Conformément à la résolution prise le 7 mai 2018 dans laquelle une contribution financière de 12 500 \$ sur cinq ans a été accordée au Centre de plein air les arpens de neige afin d'aider l'organisme à offrir des activités diversifiées à la communauté, il est proposé par le conseiller Rémi Hébert appuyé du conseiller Patrice-Éloi Mallet d'octroyer la contribution financière pour l'année 2019, soit un montant de 2 500 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.4 Contribution financière 2019 – Campagne de financement des Jeux de l'Acadie

Conformément à la résolution prise le 5 décembre 2016 dans laquelle une contribution financière a été accordée à la Fondation des Jeux de l'Acadie, soit un montant total de 3 401,75 \$ sur une période de cinq ans, il est proposé par le conseiller Rémi Hébert appuyé de la conseillère Marie-Lou Noël d'octroyer la contribution financière pour l'année 2019, soit un montant de 680,35 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.5 Renouvellement des mandats échus - Service d'incendie de Shippagan

Considérant que le mandat du poste d'assistant chef-pompier et de 1^{er} capitaine du Service d'incendie de Shippagan sont échus depuis le 31 décembre 2018 et que les deux personnes en poste ont signifié leur intérêt de renouveler leur mandat respectif, il est proposé par la conseillère Marie-Lou Noël appuyée du conseiller Patrice-Éloi Mallet que l'on renouvelle la nomination de Monsieur Yanic Chiasson au poste d'assistant chef-pompier et de Monsieur Yves Hébert au poste de 1^{er} capitaine, pour un mandat de deux ans, soit jusqu'au 31 décembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.6 Nomination d'un nouveau pompier volontaire - Service d'incendie de Shippagan

Considérant que le service d'incendie de Shippagan compte un pompier en moins depuis le départ de M. Daniel-René Gauvin, et à la suite de la recommandation du chef pompier, Monsieur Stéphane Hébert, il est proposé par la conseillère Marie-Lou Noël appuyée du conseiller Patrice-Éloi Mallet que le conseil municipal accepte la nomination de M. Sébastien Chiasson comme pompier volontaire au sein du service d'incendie de Shippagan.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.7 Rémunération des élu(e)s municipaux

En lien avec le guide de rémunération des élu(e)s municipaux produit par l'AFMNB et en considérant que le conseil souhaite adopter une rémunération soutenable financièrement pour la municipalité et qui également reflète mieux la responsabilité et la charge de travail que représente la fonction des élus, il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé de la conseillère Marie-Lou Noël d'accorder la rémunération minimale recommandée par le guide de l'AFMNB au conseil municipal de la Ville de Shippagan, soit un montant total de 101 481 \$, et ce rétroactif au 1^{er} janvier 2019.

Oui : 3 & Non : 1 — le conseiller Rémi Hébert a voté contre
ADOPTÉE

8.8 Nomination d'un citoyen au conseil de gestion de la Piscine régionale

Comme convenu dans l'entente unissant l'Université de Moncton et la Ville de Shippagan concernant la gestion de la Piscine régionale, le conseil municipal doit nommer deux citoyens sur le conseil d'administration. Ayant reçu la démission de M^{me} Carole Doucet, il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé de la conseillère Marie-Lou Noël que l'on nomme Monsieur Jean-Marie Pelletier afin de siéger à titre de citoyen de la municipalité sur le comité de gestion de la Piscine régionale de Shippagan.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.9 Contribution financière – Campagne annuelle de la Fondation de l'Hôpital de Lamèque

Considérant que l'hôpital et le centre de service communautaire de Lamèque offre plusieurs soins et service essentiels à la population de Shippagan, et que cette campagne de financement vise à leur permettre de mieux équiper leur établissement dans le but d'offrir des soins et des services de santé enrichis, il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé de la conseillère Marie-Lou Noël d'octroyer 1 000 \$ à la Fondation de l'Hôpital de Lamèque pour leur Campagne de financement 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.10 Contribution financière – 55e Tournoi Pee wee de Lamèque-Shippagan

Considérant que le Tournoi Pee wee de Lamèque-Shippagan est un événement communautaire qui rejoint les jeunes de nos régions et qui a pour effet de les encourager à se dépasser et à s'investir dans les sports, il est proposé par le conseiller Rémi Hébert appuyé du conseiller Patrice-Éloi Mallet que la municipalité octroi un montant de 150 \$ pour les aider à couvrir les frais reliés à cet événement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.11 Contribution financière – 3^e Forum francophone sur l'apprentissage

Considérant que l'Université de Moncton, campus de Shippagan tiendra son 3^e Forum francophone sur l'apprentissage le 9 mai prochain, et que cet événement de type éducatif, économique et social réunit différents intervenants de la communauté afin qu'ils puissent échanger sur l'éducation et l'apprentissage dans une perspective de possibilités et de créativité, il est proposé par _____ appuyé de que la municipalité octroi un montant de 1 000 \$ à l'organisation de cet événement.

Puisque le quorum n'est pas atteint avec le conflit d'intérêt du conseiller Patrice-Éloi Mallet, la résolution sera remise à une autre réunion

8.12 Demande de M. Olivier Mazerolle - Vente de terrain NID 20704847

La municipalité a reçu une lettre de Monsieur Olivier Mazerolle pour l'achat d'une partie de terrain de l'ancienne voie ferrée portant le NID 20704847. Il est proposé par la conseillère Marie-Lou Noël appuyée du conseiller Rémi Hébert que la municipalité accepte de vendre à Monsieur Olivier Mazerolle une partie du terrain demandé tel quel, au montant de 0.25 cent du pied carré. Il est aussi résolu que le demandeur assume les frais d'arpentage et les frais légaux reliés à cette vente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VILLE DE SHIPPAGAN

MAIRE

GREFFIER

8.13 Demande de l'UMCS - Vente de terrain NID 20704847 et NID 20704854

La municipalité a reçu une offre de l'Université de Moncton, campus de Shippagan pour l'achat d'une partie des terrains de l'ancienne voie ferrée portant les NIDS 20704847 et 20704854. Après un positionnement du conseil, il est proposé par _____ appuyé de _____ que la municipalité n'accepte pas de vendre une partie du terrain portant le NID 20704854, mais qu'elle accepte de vendre à l'Université de Moncton, campus de Shippagan une partie du terrain ayant le NID 20704847 tel quel, au montant de 0.25 cent du pied carré. Il est aussi résolu que le demandeur assume les frais d'arpentage et les frais légaux reliés à cette vente.

Puisque le quorum n'est pas atteint avec le conflit d'intérêt du conseiller Patrice-Éloi Mallet, la résolution sera remise à une autre réunion

8.14 Troisième lecture par son titre et adoption de l'arrêté 100-2018 concernant un nouvel arrêté de lotissement

Il est proposé par la conseillère Marie-Lou Noël appuyé du conseiller Patrice-Éloi Mallet que l'arrêté n°100-2018 concernant l'adoption d'un nouvel arrêté de lotissement de la Ville de Shippagan, dont le titre uniquement a été lue, soit adopté en troisième lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.15 Modification de l'arrêté adoptant le plan municipal de la Ville de Shippagan - projet Valorès (12^e Rue)

Sujet : Modification au plan municipal - (12^e Rue)

Proposé par : le conseiller Patrice-Éloi Mallet

Appuyé par : la conseillère Marie-Lou Noël

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a l'intention de modifier l'arrêté adoptant le plan municipal suite à une demande présentée par Valorès pour leur permettre de construire un bâtiment de 30' X 50' sur la propriété visée et de s'en servir comme un centre de recherche annexe à leur laboratoire principal situé sur le terrain adjacent.

IL EST RÉSOLU QUE soit rédigé en conséquence un arrêté modifiant le plan municipal tel que recommandé par le CRP.

IL EST RÉSOLU QU'un arrêté soit rédigé à cet effet et, ladite modification soit présentée au public le 4 mars 2019 au Centre des congrès de la Péninsule acadienne à Shippagan, N.-B. à 19 heures; que la greffière municipale se charge, au nom et pour le compte du Conseil de donner l'avis public prescrit au paragraphe 25(1) de la *Loi sur l'urbanisme*, indiquant l'intention du Conseil, la date et le lieu de la présentation publique et que les oppositions au plan proposé pourront être présentées au Conseil dans les trente (30) jours de la date de la présentation publique en les faisant parvenir au bureau de la greffière municipale.

Adoptée majoritairement le 4 février 2019

9 Mot de la maire

Le maire suppléant fait la lecture du mot que la maire a préparé malgré son absence.

10 Levée de l'assemblée

La réunion est levée à 20h.

11 Parole au public

Le maire suppléant donne la parole au public.

La séance se termine à 20h15